



Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part,

Et Destination Bio, représentée par Dehance Laetitia.

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur le site internet.

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026 ou renouvelée par tacite reconduction avec l'accord du partenaire : OUI ou NON

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :

REDUCTION : 5 %

, sur présentation de la carte nominative.

A Saint-Hilaire du Harcouet le 20/05/2025

Pour La FEDERATION de la MANCHE
des CLUBS de RETRAITES

Signature : Mr Patrick LECOMTE, Président

Modèle de carte d'adhérent :



Pour Destination Bio

Signature :

Destination Bio
4 rue Pontas
50600 Saint-Hilaire du Harcouet
02.50.26.44.64

Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

Centre Associatif de l'Aurore - 9002, avenue des Sycomores 50000 Saint-Lô - Permanence tous les mardis de 14 h à 17 h

Téléphone : 02 33 57 82 54 Mails : feder-clubs-retraites@orange.fr contact@fmcr50.fr Internet : <https://fmcr50.fr/>